

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 MAI 2010**

Délibération
n° 2010.05. 43.B

**Convention pour
l'utilisation du réseau
d'eaux usées
domestiques du
GrandAngoulême par
la commune de
Champniers - Avenant
n°1**

LE SIX MAI DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Linars - 16730 LINARS suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 avril 2010**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES**

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**CONVENTION POUR L'UTILISATION DU RESEAU D'EAUX USEES DOMESTIQUES DU
GRANDANGOULEME PAR LA COMMUNE DE CHAMPNIERS - AVENANT N°1**

Par délibération n°25 du 10 mars 1997, le district du GrandAngoulême a approuvé une convention tripartite passée avec la commune de Champniers et la Compagnie Générale des Eaux, ayant pour objet l'utilisation du réseau d'eaux usées domestiques de la communauté d'agglomération par les propriétaires des immeubles riverains situés sur la commune de Champniers.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la communauté de communes Braconne Charente, qui comprend la commune de Champniers, dispose de la compétence assainissement collectif.

Il convient par conséquent d'adopter un avenant à l'actuelle convention afin de formaliser ce changement en précisant que la communauté de communes Braconne Charente se substitue à la commune de Champniers dans l'ensemble des conditions de ladite convention à compter du 1^{er} janvier 2010.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission environnement du 4 mai 2010,

Je vous propose donc :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention du 16 avril 1997 relative à l'utilisation du réseau d'eaux usées domestiques du District du GrandAngoulême par la commune de Champniers.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

10 mai 2010

Affiché le :

10 mai 2010